

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.	
Frais prélevés par l'ACTION A sur une année	
Frais courants	1.72%
Frais prélevés par l'ACTION A dans certaines circonstances	
Commission de performance*	15% TTC maximum de la performance nette de frais de gestion fixes au-delà de l'indice** composé de 25% EONIA capitalisé + 50% Euribor 3 mois + 200 points de base + 25% euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis) en "high watermark" 1.12% au titre de la dernière période de référence***

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par l'OPCVM lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

* À compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance de fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique « frais et commissions » du prospectus mis à disposition sur le site internet www.arbevel.com, y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

**Nouvel indicateur de référence à compter du 3 Avril 2018.

*** Du 01-04-2020 au 30-03-2021

PERFORMANCES PASSES

■ PLUVALCA EVOLUTION EUROPE- ACTION A

■ Indicateur de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du compartiment est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT : 15/09/2017

DATE DE CREATION DE L'ACTION A: 15/09/2017

Le compartiment est issu de la fusion-absorption du FCP PLUVALCA EVOLUTION EUROPE créé le 29 octobre 2009. La part A créée le 30/10/2009 devient la catégorie d'Action A.

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :

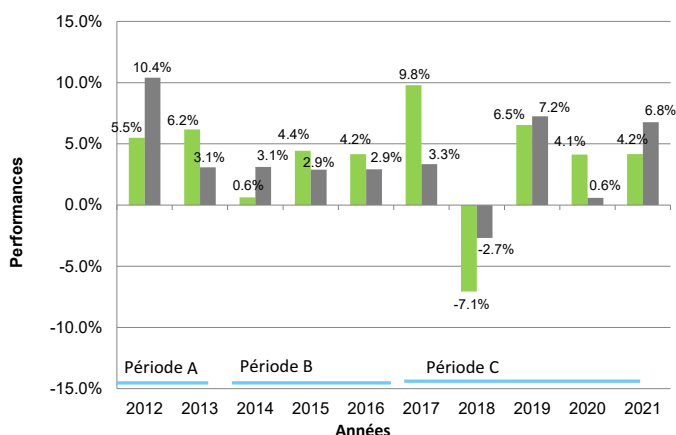
Période A : indice de référence composé (50% de l'indice EURO STOXX, 30% EURO MTS 3-5 ans et 20% de l'indice EONIA capitalisé)

Période B : indice de comparaison a postériori (EONIA capitalisé majoré de 3%)

Période C : A compter du 01/04/2016, l'indicateur de référence est l'indice composé de 25% EONIA capitalisé + 50% BOA Merrill Lynch 1-10 ans all rated euro corporate index + 25% euro Stoxx 50.

Changement de stratégie de gestion et de profil de risque et de rendement à partir du 01/04/2016. Ainsi les performances réalisées antérieurement à cette mutation ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

A compter du 03/04/2018, l'indicateur de référence est l'indice composé de 25% EONIA capitalisé + 50% Euribor 3 mois + 200 points de base + 25% euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis).



INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : FINANCIERE ARBEVEL – 20, rue de la Baume – 75008 PARIS. - Tél. : 01 56 59 11 33 - ADRESSE WEB : www.arbevel.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES : La valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenues dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet : www.arbevel.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération peut également être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'Actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de FINANCIERE ARBEVEL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres catégories d'actions définies dans le prospectus.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D'ACTIONS : FINANCIERE ARBEVEL

Le compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

FINANCIERE ARBEVEL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.